



Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire

Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

RCS Nantes 330 356 700 Capital 425 700 euros

S.A.S. SORODIS

1, rue des Chardonnnes – 41200 ROMORANTIN LANTHENAY

S.A.S. au capital de 1 004 400 €

R.C.S. BLOIS 317 306 116

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Comptes certifiés conformes

Signé par :

M. Francis Mallet

6BA8A6891A45464...

Grégoire BUNOT
Geneviève DURANTEAU
Christian PALVADEAU
Rachel VIOLIN

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE
Commissaire aux comptes

02 40 92 66 00
cva@cvaexperts.fr

 6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier)
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

 www.cvaexperts.fr



Grégoire BUNOT

Geneviève DURANTEAU

Christian PALVADEAU

Rachel VIOLIN

Experts-comptables associés
Commissaires aux comptes

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 14 février 2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. SORODIS** relatifs à l'exercice **du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	41 901 348 €
■ Chiffre d'affaires	102 458 669 €
■ Bénéfice net comptable	2 865 355 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 15/11/2024

Stéphane BAUMIER

Christian PALVADEAU



02 40 92 66 00



cva@cvaexperts.fr



www.cvaexperts.fr



6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier).

B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté

TVA : FR 63 330 356 700 RCS Nantes 330 356 700 Capital 425 700 euros

Bilan actif	Clôture au 30/06/24 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	57 428 658	31 581 091	25 847 567	26 928 474
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	886 324	78 256	808 068	805 458
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	85 391	78 256	7 136	4 526
FONDS COMMERCIAL (1)	800 932		800 932	800 932
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 654 300	31 502 836	19 151 464	20 640 281
TERRAINS	7 306 595	2 954 921	4 351 674	4 527 231
CONSTRUCTIONS	32 418 401	19 548 781	12 869 621	14 215 752
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	7 622 588	6 902 193	720 394	818 935
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 256 964	2 096 941	160 024	54 003
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	1 049 751		1 049 751	1 024 359
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	5 888 034		5 888 034	5 482 734
PARTICIPATIONS	1 210 939		1 210 939	1 210 939
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	2 670 812		2 670 812	2 408 048
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 377 072		1 377 072	1 457 963
PRÊTS	337 543		337 543	319 305
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	291 668		291 668	86 480
ACTIF CIRCULANT	16 220 063	166 281	16 053 782	13 739 061
STOCKS ET EN-COURS	8 401 224		8 401 224	7 951 397
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	46 752		46 752	50 749
MARCHANDISES	8 354 472		8 354 472	7 900 649
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES				9 136
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 590 504	166 281	4 424 223	3 940 975
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	497 073	166 281	330 792	382 550
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	4 093 432		4 093 432	3 558 425
CREANCES DIVERSES (3)	305 843		305 843	500 289
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	100 000		100 000	
DISPONIBILITES	2 495 949		2 495 949	994 966
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	326 542		326 542	342 299
TOTAL GENERAL	73 648 721	31 747 372	41 901 348	40 667 535
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			16 265	11 393
(3) Dont à plus d'un an			92 825	91 064

Bilan passif	Clôture au 30/06/24 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	14 779 475	12 416 320
CAPITAL	1 004 400	1 004 400
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	610 517	610 517
RESERVES	10 299 203	8 356 700
RESERVE LEGALE	100 440	100 440
AUTRES RESERVES	10 198 763	8 256 260
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 865 355	2 444 703
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	302 000	403 065
PROVISIONS POUR RISQUES	282 000	283 000
PROVISIONS POUR CHARGES	20 000	120 065
DETTE(1)	26 819 873	27 848 150
DETTE FINANCIERE	14 591 844	17 493 283
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	13 062 369	15 865 284
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 529 475	1 627 999
DETTE D'EXPLOITATION	11 579 167	10 193 712
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 100 897	6 097 598
DETTE FISCALE ET SOCIALE	4 289 715	3 931 424
AUTRES DETTE D'EXPLOITATION	188 555	164 690
DETTE DIVERSE	536 768	157 121
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	125 015	45 241
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES	118 306	
AUTRES DETTE DIVERSE	293 446	111 879
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	112 093	4 034
TOTAL GENERAL	41 901 348	40 667 535
(1) Dont à plus d'un an	11 275 259	13 439 919
Dont à moins d'un an	15 544 614	14 408 230
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		254 199

Compte de résultat	Exercice 01/07/23 - 30/06/24 Durée 12 mois	Exercice 01/07/22 - 30/06/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	104 097 108	97 868 902
VENTES DE MARCHANDISES	100 475 298	94 532 435
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 983 371	1 725 065
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>102 458 669</i>	<i>96 257 500</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	29 600	42 916
REPRISES SUR PROVISIONS	243 753	229 673
TRANSFERTS DE CHARGES	365 728	360 567
AUTRES PRODUITS	999 358	978 246
CHARGES D'EXPLOITATION	99 104 954	93 704 623
ACHAT DE MARCHANDISES	78 634 482	73 660 470
VARIATION DES STOCKS	-453 823	-270 999
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	167 084	186 053
VARIATION DES STOCKS	3 997	908
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	7 589 771	7 578 255
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 663 506	1 584 751
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 180 103	6 708 799
CHARGES SOCIALES	2 072 992	1 976 888
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 940 118	2 081 762
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	52 401	18 570
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	139 000	140 000
AUTRES CHARGES	115 324	39 166
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 992 153	4 164 279
PRODUITS FINANCIERS	88 958	68 339
PARTICIPATIONS	49 454	43 327
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	9 351	8 910
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	30 153	16 013
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		89
CHARGES FINANCIERES	502 853	491 940
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	502 853	491 940
RESULTAT FINANCIER	-413 895	-423 601
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	4 578 258	3 740 678

Compte de résultat	Exercice 01/07/23 - 30/06/24 Durée 12 mois	Exercice 01/07/22 - 30/06/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	94 900	47 088
SUR OPERATIONS DE GESTION		42 088
SUR OPERATION EN CAPITAL	94 900	5 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	93 974	32 490
SUR OPERATIONS DE GESTION	425	7 508
SUR OPERATION EN CAPITAL	93 549	24 982
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	926	14 598
PARTICIPATIONS DES SALARIES	846 076	656 124
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	867 753	654 448
TOTAL DES PRODUITS	104 280 966	97 984 328
TOTAL DES CHARGES	101 415 610	95 539 625
RESULTAT NET COMPTABLE	2 865 355	2 444 703
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	6 149	28 022
Produits financiers concernant les entreprises liées	49 454	43 327
Charges financières concernant les entreprises liées	13 029	9 935

S.A.S. SORODIS

Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. SORODIS

Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

S.A.S. SORODIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 20 ans
- Constructions : 10 à 25 ans
- Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- Agencements divers : 5 à 20 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 12 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 6 à 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. SORODIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 2 511 actions de 400 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 004 400			1 004 400
Primes d'émission, de fusion, ...	610 517			610 517
Réserves	8 356 700	1 942 503		10 299 203
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 444 703		2 444 703	
Résultat de l'exercice N		2 865 355		2 865 355
Provisions réglementées – Subvention d'investissements				
	12 416 320	4 807 858	2 444 703	14 779 475

Fonds commercial

* Droit d'utilisation station-service	Acquisition le 27/01/1984			2 287
* Point chaud (croissanterie/pâtisserie)	Acquisition le 24/06/1994			50 537
* Fonds MAYA (Négoce détail vêtements)	Acquisition le 24/07/1994			55 990
* Fonds SOTIMAX (Disques et boutique)	Acquisition le 03/02/1998			147 876
* Fonds RIOUS (Poissonnerie)	Acquisition le 31/08/1998			544 243
				800 933

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	879 893	6 431		886 324
Immobilisations corporelles	50 351 808	447 563	145 071	50 654 300
Immobilisations financières - titres	2 668 902	12 576	93 466	2 588 011
Immobilisations financières - créances	2 813 833	487 622	1 432	3 300 023
	56 714 435	954 191	239 969	57 428 658

S.A.S. SORODIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***Amortissements**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	74 434	3 821		78 256
Immobilisations corporelles	29 711 527	1 936 297	144 988	31 502 836
	29 785 962	1 940 118	144 988	31 581 091

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	1 749 574		
	- Dégressive	190 544		
	- Exceptionnelle			

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	403 065	139 000	240 065	302 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	127 632	52 401	13 753	166 281
	530 697	191 401	253 818	468 281

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	191 401	243 753	
	- Financier			
	- Exceptionnel		10 065	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- Montants repris parce qu'utilisés :	253 818
- Montants repris parce que devenus sans objet :	-

Les dotations aux provisions pour risques et charges correspondent à :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 143 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 139 k€.
- Une provision pour gros entretien pour 20 k€.

S.A.S. SORODIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***Biens pris en crédit-bail****Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	3 300 023	16 265	3 283 758
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	4 590 504	4 590 504	
Créances diverses	305 843	213 018	92 825
Charges constatées d'avance	326 542	326 542	
	8 522 913	5 146 330	3 376 582

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	58 996	58 996		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	13 003 373	3 055 845	9 459 783	487 745
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 529 475	612 708	156 109	760 658
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 579 167	11 168 204		410 963
Dettes diverses	536 768	536 768		
Produits constatés d'avance	112 093	112 093		
	26 819 873	15 544 614	9 615 892	1 659 366

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

30 039

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

710 163

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

3 249 104

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

544 151

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement**Néant**

S.A.S. SORODIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Hypermarché	71 059 311	67 677 758
Drive	8 689 528	7 749 387
Station-service/Fuel	22 709 830	20 830 355
	102 458 669	96 257 500

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	6
Agents de maîtrise	23
Employés	198
	227

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	425	
Immobilisations corporelles mises au rebut	83	
Immobilisations financières cédées	93 466	94 900
	93 974	94 900

S.A.S. SORODIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***Participation des salariés**

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	410 963
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	435 113
	846 076

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe fiscal est composé de la société avec ses filiales l'ALBARON et SOLOGNE VOYAGES.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire ; elle comptabilise un produit puis une charge.

Une provision pour impôt est constituée lorsque le risque de restitution apparaît probable.

Le produit d'impôt sur les sociétés est comptabilisé en diminution du poste "Impôt sur les bénéfices".

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 066 278
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-152 840
Dotation provision pour impôt – Restitution d'économie IS filiale	-10 065
Charge d'intégration fiscale – Filiale bénéficiaire	1 284
Produit d'intégration fiscale – Filiale déficitaire	-36 904
	867 753

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	98 303
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	118 077

S.A.S. SORODIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, privilège de prêteurs de deniers) à hauteur de 11 608 719 euros, et par des suretés personnelles à hauteur de 7 231 066 euros.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	812 464	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	6 264 985	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 390 000	1 390 000
Emprunts obtenus non encaissés	289 837	289 837

Dettes garanties par des suretés personnelles**Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
- Calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- Exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- Valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- Calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- Évolution annuelle des rémunérations brutes : +2.50 % ^(*) ;
- Taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % ^(**) ;
- Montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux variable selon la catégorie ;
- Critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- Table de mortalité : INSEE 2023 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 4 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 574 000 €

S.A.S. SORODIS*Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024*

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 30 juin 2024 s'élève à 102 k€.

Entreprises liées

	L'ALBARON	SOLOGNE VOYAGE	SCI CHARBONNEL
Participations	9 989	1 000	1 199 950
Dépréciation participations			
Créances rattachées à des participations	2 611 615	59 197	
Immobilisations financières diverses			
Clients et comptes rattachés	27		
Autres créances d'exploitation			
Créances diverses		22 963	
Charges constatées d'avance			
Emprunts et dettes financières divers		760 658	51 749
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 680	2 801	24 712
Autres achats et charges externes	29 931	24 712	
Autres produits	180 000	9 197	
Produits de participation	48 293	1 161	
Autres produits financiers			
Charges financières		12 371	1 015
Intérêts et charges assimilées		12 029	

Filiales et participation à plus de 50 %

	S.A.S L'ALBARON ROMORANTIN RCS BLOIS 917 655 541	E.U.R.L SOLOGNE VOYAGE ROMORANTIN RCS BLOIS 505 094 375	S.C.I DU CHARBONNEL ROMORANTIN RCS BLOIS 529 258 576
Capital	10 000	1 000	1 200 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	142 075	91 573	38 478
Quote-part du capital détenu	99.89%	100.00%	99.99%
Valeur brute des titres détenus	9 989	1 000	1 199 950
Valeur nette des titres détenus	9 989	1 000	1 199 950
Prêts et avances consentis	2 611 615	59 197	-
Cautions & avals donnés	584 064	228 400	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	7 333 629	1 149 351	24 712
Résultat du dernier exercice clos	-140 396	116 761	23 520
Date de clôture du dernier exercice	30/06/2024	30/06/2024	30/06/2024

Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %**Néant**

S.A.S. SORODIS

Exercice du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Société établissant des comptes consolidés

Le groupe constitué par les sociétés SORODIS, SOLOGNE VOYAGES et L'ALBARON dépasse les seuils d'exemption d'établissement des comptes consolidés.

Toutefois, la société entend bénéficier du régime des exemptions prévues au titre des ensembles consolidables d'importance négligeable, en vertu notamment de l'article L-233.17.1 du Code de commerce.

En effet :

- Les sociétés Sologne Voyages et l'Albaron exploitent des rayons détachés de l'hypermarché.
- Les comptes consolidés n'apportent pas d'informations significatives au regard des capitaux propres, du résultat et de l'endettement.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.



Sébastien GUILLOIS
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Tél : 06 99 65 83 68
Mail : sguillois@cogep.fr

COGEP AUDIT
2658 Route d'Orléans
18230 SAINT DOULCHARD

www.cogep.fr

SO RO DIS

1 rue des Chardonnnes
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

Aux Associés de SO RO DIS,

1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SO RO DIS** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.





Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société comptabilise des dépréciations de ses stocks selon les modalités décrites dans la note « Stocks » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société SO RO DIS, décrite dans la note « Stocks » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

4 VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.



Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

5 RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6 RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIFS À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cholet, le 9 décembre 2024

COGEP AUDIT

Sébastien GUILLOIS

Commissaire aux Comptes

Bilan actif	Clôture au 30/06/24 Durée 12 mois			Clôture au 30/06/23 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	57 428 658	31 581 091	25 847 567	26 928 474
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	886 324	78 256	808 068	805 458
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	85 391	78 256	7 136	4 526
FONDS COMMERCIAL (1)	800 932		800 932	800 932
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 654 300	31 502 836	19 151 464	20 640 281
TERRAINS	7 306 595	2 954 921	4 351 674	4 527 231
CONSTRUCTIONS	32 418 401	19 548 781	12 869 621	14 215 752
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	7 622 588	6 902 193	720 394	818 935
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 256 964	2 096 941	160 024	54 003
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	1 049 751		1 049 751	1 024 359
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	5 888 034		5 888 034	5 482 734
PARTICIPATIONS	1 210 939		1 210 939	1 210 939
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	2 670 812		2 670 812	2 408 048
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 377 072		1 377 072	1 457 963
PRÊTS	337 543		337 543	319 305
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	291 668		291 668	86 480
ACTIF CIRCULANT	16 220 063	166 281	16 053 782	13 739 061
STOCKS ET EN-COURS	8 401 224		8 401 224	7 951 397
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	46 752		46 752	50 749
MARCHANDISES	8 354 472		8 354 472	7 900 649
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				9 136
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 590 504	166 281	4 424 223	3 940 975
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	497 073	166 281	330 792	382 550
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	4 093 432		4 093 432	3 558 425
CREANCES DIVERSES (3)	305 843		305 843	500 289
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	100 000		100 000	
DISPONIBILITES	2 495 949		2 495 949	994 966
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	326 542		326 542	342 299
TOTAL GENERAL	73 648 721	31 747 372	41 901 348	40 667 535
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			16 265	11 393
(3) Dont à plus d'un an			92 825	91 064

Bilan passif	Clôture au 30/06/24 Durée 12 mois	Clôture au 30/06/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	14 779 475	12 416 320
CAPITAL	1 004 400	1 004 400
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	610 517	610 517
RESERVES	10 299 203	8 356 700
RESERVE LEGALE	100 440	100 440
AUTRES RESERVES	10 198 763	8 256 260
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 865 355	2 444 703
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	302 000	403 065
PROVISIONS POUR RISQUES	282 000	283 000
PROVISIONS POUR CHARGES	20 000	120 065
DETTE(1)	26 819 873	27 848 150
DETTE FINANCIERE	14 591 844	17 493 283
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	13 062 369	15 865 284
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 529 475	1 627 999
DETTE D'EXPLOITATION	11 579 167	10 193 712
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 100 897	6 097 598
DETTE FISCALES ET SOCIALES	4 289 715	3 931 424
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	188 555	164 690
DETTE DIVERSE	536 768	157 121
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	125 015	45 241
ETAT : IMPOTS SUR LES BENEFICES	118 306	
AUTRES DETTES DIVERSES	293 446	111 879
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	112 093	4 034
TOTAL GENERAL	41 901 348	40 667 535
(1) Dont à plus d'un an	11 275 259	13 439 919
Dont à moins d'un an	15 544 614	14 408 230
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		254 199

Compte de résultat

Exercice 01/07/23 - 30/06/24 Durée 12 mois	Exercice 01/07/22 - 30/06/23 Durée 12 mois
Montant	Montant

PRODUITS D'EXPLOITATION	104 097 108	97 868 902
VENTES DE MARCHANDISES	100 475 298	94 532 435
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	1 983 371	1 725 065
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>102 458 669</i>	<i>96 257 500</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	29 600	42 916
REPRISES SUR PROVISIONS	243 753	229 673
TRANSFERTS DE CHARGES	365 728	360 567
AUTRES PRODUITS	999 358	978 246
CHARGES D'EXPLOITATION	99 104 954	93 704 623
ACHAT DE MARCHANDISES	78 634 482	73 660 470
VARIATION DES STOCKS	-453 823	-270 999
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	167 084	186 053
VARIATION DES STOCKS	3 997	908
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	7 589 771	7 578 255
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 663 506	1 584 751
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 180 103	6 708 799
CHARGES SOCIALES	2 072 992	1 976 888
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 940 118	2 081 762
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	52 401	18 570
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	139 000	140 000
AUTRES CHARGES	115 324	39 166
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 992 153	4 164 279
PRODUITS FINANCIERS	88 958	68 339
PARTICIPATIONS	49 454	43 327
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	9 351	8 910
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	30 153	16 013
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		89
CHARGES FINANCIERES	502 853	491 940
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	502 853	491 940
RESULTAT FINANCIER	-413 895	-423 601
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	4 578 258	3 740 678

Compte de résultat	Exercice 01/07/23 - 30/06/24 Durée 12 mois	Exercice 01/07/22 - 30/06/23 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	94 900	47 088
SUR OPERATIONS DE GESTION		42 088
SUR OPERATION EN CAPITAL	94 900	5 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	93 974	32 490
SUR OPERATIONS DE GESTION	425	7 508
SUR OPERATION EN CAPITAL	93 549	24 982
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	926	14 598
PARTICIPATIONS DES SALARIES	846 076	656 124
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	867 753	654 448
TOTAL DES PRODUITS	104 280 966	97 984 328
TOTAL DES CHARGES	101 415 610	95 539 625
RESULTAT NET COMPTABLE	2 865 355	2 444 703
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	6 149	28 022
Produits financiers concernant les entreprises liées	49 454	43 327
Charges financières concernant les entreprises liées	13 029	9 935

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 20 ans
- Constructions : 10 à 25 ans
- Agencements des constructions : 5 à 10 ans
- Agencements divers : 5 à 20 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 12 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 6 à 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 2 511 actions de 400 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	1 004 400			1 004 400
Primes d'émission, de fusion, ...	610 517			610 517
Réserves	8 356 700	1 942 503		10 299 203
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 444 703		2 444 703	
Résultat de l'exercice N		2 865 355		2 865 355
Provisions réglementées – Subvention d'investissements				
	12 416 320	4 807 858	2 444 703	14 779 475

Fonds commercial

* Droit d'utilisation station-service	Acquisition le 27/01/1984		2 287
* Point chaud (croissanterie/pâtisserie)	Acquisition le 24/06/1994		50 537
* Fonds MAYA (Négoce détail vêtements)	Acquisition le 24/07/1994		55 990
* Fonds SOTIMAX (Disques et boutique)	Acquisition le 03/02/1998		147 876
* Fonds RIOUS (Poissonnerie)	Acquisition le 31/08/1998		544 243
			800 933

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	879 893	6 431		886 324
Immobilisations corporelles	50 351 808	447 563	145 071	50 654 300
Immobilisations financières - titres	2 668 902	12 576	93 466	2 588 011
Immobilisations financières - créances	2 813 833	487 622	1 432	3 300 023
	56 714 435	954 191	239 969	57 428 658

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	74 434	3 821		78 256
Immobilisations corporelles	29 711 527	1 936 297	144 988	31 502 836
	29 785 962	1 940 118	144 988	31 581 091

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	1 749 574		
	- Dégressive	190 544		
	- Exceptionnelle			

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	403 065	139 000	240 065	302 000
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	127 632	52 401	13 753	166 281
	530 697	191 401	253 818	468 281

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	191 401	243 753	
	- Financier			
	- Exceptionnel		10 065	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- Montants repris parce qu'utilisés :	253 818
- Montants repris parce que devenus sans objet :	-

Les dotations aux provisions pour risques et charges correspondent à :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 143 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. En janvier 2024, le ministre de l'Economie et des Finances a formé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Paris. La provision est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 139 k€.
- Une provision pour gros entretien pour 20 k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	3 300 023	16 265	3 283 758
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	4 590 504	4 590 504	
Créances diverses	305 843	213 018	92 825
Charges constatées d'avance	326 542	326 542	
	8 522 913	5 146 330	3 376 582

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	58 996	58 996		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	13 003 373	3 055 845	9 459 783	487 745
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 529 475	612 708	156 109	760 658
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 579 167	11 168 204		410 963
Dettes diverses	536 768	536 768		
Produits constatés d'avance	112 093	112 093		
	26 819 873	15 544 614	9 615 892	1 659 366

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

30 039

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

710 163

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice

3 249 104

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales

544 151

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Néant

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Hypermarché	71 059 311	67 677 758
Drive	8 689 528	7 749 387
Station-service/Fuel	22 709 830	20 830 355
	102 458 669	96 257 500

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	6
Agents de maîtrise	23
Employés	198
	227

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	425	
Immobilisations corporelles mises au rebut	83	
Immobilisations financières cédées	93 466	94 900
	93 974	94 900

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	410 963
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	435 113
	846 076

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe fiscal est composé de la société avec ses filiales l'ALBARON et SOLOGNE VOYAGES.

La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire ; elle comptabilise un produit puis une charge.

Une provision pour impôt est constituée lorsque le risque de restitution apparaît probable.

Le produit d'impôt sur les sociétés est comptabilisé en diminution du poste "Impôt sur les bénéfices".

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 066 278
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-152 840
Dotation provision pour impôt – Restitution d'économie IS filiale	-10 065
Charge d'intégration fiscale – Filiale bénéficiaire	1 284
Produit d'intégration fiscale – Filiale déficitaire	-36 904
	867 753

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	98 303
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	118 077

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, privilège de prêteurs de deniers) à hauteur de 11 608 719 euros, et par des suretés personnelles à hauteur de 7 231 066 euros.

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	812 464	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	6 264 985	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 390 000	1 390 000
Emprunts obtenus non encaissés	289 837	289 837

Dettes garanties par des suretés personnelles**Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 67 ans, de façon volontaire ;
- Calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- Exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- Valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- Calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- Évolution annuelle des rémunérations brutes : +2.50 % ^(*) ;
- Taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 2 % ^(**) ;
- Montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux variable selon la catégorie ;
- Critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- Table de mortalité : INSEE 2023 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 4 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 574 000 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnités de fin de carrière », souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 30 juin 2024 s'élève à 102 k€.

Entreprises liées

	L'ALBARON	SOLOGNE VOYAGE	SCI CHARBONNEL
Participations	9 989	1 000	1 199 950
Dépréciation participations			
Créances rattachées à des participations	2 611 615	59 197	
Immobilisations financières diverses			
Clients et comptes rattachés	27		
Autres créances d'exploitation			
Créances diverses		22 963	
Charges constatées d'avance			
Emprunts et dettes financières divers		760 658	51 749
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 680	2 801	24 712
Autres achats et charges externes	29 931	24 712	
Autres produits	180 000	9 197	
Produits de participation	48 293	1 161	
Autres produits financiers			
Charges financières		12 371	1 015
Intérêts et charges assimilées		12 029	

Filiales et participation à plus de 50 %

	S.A.S L'ALBARON ROMORANTIN RCS BLOIS 917 655 541	E.U.R.L SOLOGNE VOYAGE ROMORANTIN RCS BLOIS 505 094 375	S.C.I DU CHARBONNEL ROMORANTIN RCS BLOIS 529 258 576
Capital	10 000	1 000	1 200 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	142 075	91 573	38 478
Quote-part du capital détenu	99.89%	100.00%	99.99%
Valeur brute des titres détenus	9 989	1 000	1 199 950
Valeur nette des titres détenus	9 989	1 000	1 199 950
Prêts et avances consentis	2 611 615	59 197	-
Cautions & avals donnés	584 064	228 400	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	7 333 629	1 149 351	24 712
Résultat du dernier exercice clos	-140 396	116 761	23 520
Date de clôture du dernier exercice	30/06/2024	30/06/2024	30/06/2024

Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %**Néant**

Société établissant des comptes consolidés

Le groupe constitué par les sociétés SORODIS, SOLOGNE VOYAGES et L'ALBARON dépasse les seuils d'exemption d'établissement des comptes consolidés.

Toutefois, la société entend bénéficier du régime des exemptions prévues au titre des ensembles consolidables d'importance négligeable, en vertu notamment de l'article L-233.17.1 du Code de commerce.

En effet :

- Les sociétés Sologne Voyages et l'Albaron exploitent des rayons détachés de l'hypermarché.
- Les comptes consolidés n'apportent pas d'informations significatives au regard des capitaux propres, du résultat et de l'endettement.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

COGEPA